



## Contrat de travail

-----  
Par Steph78

Bonjour,

J'ai signé un CDI aujourd'hui 12 juin 2026 avec date d'effet du contrat au 28 septembre 2026. Soumis à la convention collective SYNTEC.

Je ne suis donc pas encore lié contractuellement.

Quelle serait la procédure idoine si je voulais rompre ce contrat avant la date du 28 septembre 2026?

Une lettre de démission classique ? Et quel serait alors le délai de prévenance ?

Cordialement

-----  
Par janus2

Je ne suis donc pas encore lié contractuellement.

Bonjour,

Bah si, puisque vous avez signé le contrat !